

Conseil Municipal de Boyer du vendredi 16 Mai 2025

Salle de réunion de la Mairie 19 h

Présents : Emeline BERGER, Jean-Paul BONTEMPS, Sylvain DUPUIS, Patrick VION, Jacques HUMBERT, Michel AUFRANC, Jérôme CLEMENT, Nelly LEGLISE, Marie Agnès SANVERT, Fabienne GAVAND

Excusés : Hubert REVILLOT, Vincent PORET, Romain FAIVRE, Nicolas CHAMPEME

Absents : Ludivine LAZARUS.

Pouvoirs :	Hubert REVILLOT	donne pouvoir à Marie Agnès SANVERT
	Romain FAIVRE	donne pouvoir à Emeline BERGER
	Vincent PORET	donne pouvoir à Fabienne GAVAND
	Nicolas CHAMPEME	donne pouvoir à Nelly LEGLISE

Election du /de la secrétaire de séance : Emeline BERGER : vote à l'unanimité

Approbation du conseil du 21 mars 2025 : vote à l'unanimité

Ajout urgent de 3 délibérations : - achat tondeuse débrousailluse
- convention avec Economie Solidarité Partage
- encaissement d'un don

Liste des délibérations :

- 1- Délibération pour la participation au SIVOS 1^{er} versement 2025
- 2- Délibération pour la RODP GRDF 2025
- 3- Délibération pour travaux de voirie 2025
- 4- Délibération antennes Télécom
- 5- Délibération sur la mise en place de la NBI en 2011.
- 6- Délibération achat tondeuse débrousailluse
- 7- Délibération pour convention avec Economie Solidarité Partage
- 8- Délibération pour l'encaissement d'un don

Délibération 1 : participation au SIVOS suite à son conseil syndical du 26/03/2025

Vu la demande de participations de notre commune au SIVOS, participation pour 2025 pour un total de 84 530 € soit : 3 participations de 28 177€.

L'assemblée vote à l'unanimité pour l'application de cette participation uniquement pour le 1er quadrimestre et donne pouvoir au Maire pour le paiement de la 1ère participation d'un montant de 28 177€.

Délibération 2 : Redevance d'Occupation du Domaine Public GRDF 2025

Calcul de la RODP GRDF 2025 : 4 182 mètres de canalisation de distribution de gaz naturel

$(0.035 \times 4182 + 100) \times 1.42 = 350\text{€}$

Le montant mis en recouvrement sera de **350 euros**.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en recouvrement et donne pouvoir à Mr Le Maire pour la facturation de cette redevance.

Délibération 3 : Travaux de voirie et participation du département Appel à Projet 2025.

Au vu de la nécessité d'effectuer des travaux de voirie impérativement cette année 2025 sur notre commune, Au vu du devis d'EUROVIA pour les voies de : rue de Limone, rue de la Brosse, RD906, chemin du Crêt, chemin de l'Arvolot. Une enveloppe de près de 38 000€ HT est nécessaire pour ces travaux.

Les autres prestataires sollicités n'ont pas répondu à notre demande de devis,

L'entreprise Guinot va être contactée pour établir un devis, et avoir un comparatif avec celui d'Eurovia.

Au regard de l'enveloppe qui sera nécessaire, nous solliciterons une aide du département 71 par le biais de l'AAP 2025.

La délibération est donc mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Délibération 4 : Antenne Télécom revalorisation de l'emplacement

Depuis 2021 jusqu'en 2033 nous avons une convention entre Hivori et notre commune pour la location de l'emplacement d'une antenne Télécom pour 2 500€/an +0.5%/an de revalorisation.

Valocime propose la revalorisation de la parcelle communale qui a été mise en location avec Hivori pour l'antenne Télécom :

A compter de la signature de la convention avec Valocime, ils nous proposent une indemnité de réservation de 200€/an en plus du loyer Hivory de 2 500€/an jusqu'en 2033 soit 2 700€/an + 0.5%/an de revalorisation.

A compter de 2033 (et jusqu'en 2044) le loyer avec Valocime sera de 6 000€/an + 0.5%/an de revalorisation, mais est-ce que Hivory prolongera la convention ??? dans 8 ans, que peut-on imaginer qui utilisera ce pylône et quels sont les montants des indemnités ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **refuse à l'unanimité** le changement de prestataire pour la convention.

Délibération 5 : NBI suite la mise en place en 2011.

Suite à une fiche actualité de l'UNSA sur la NBI en avril 2025, nous souhaitons modifier le maintien de celle-ci lors d'un CITIS (arrêt d'un agent en longue durée).

En effet, nous sommes obligés de maintenir la NBI pendant le CITIS de l'agent inactif depuis juillet 2023. (Jugement du 23/07/23 du Tribunal Administratif).

Avant toute modification du régime indemnitaire il faut faire une saisine du CST au CDG71.

Le conseil donne pouvoir au Maire à l'unanimité pour effectuer les démarches afférentes afin de respecter les dispositions légales en vigueur. Selon avis du CST nous prendrons la délibération nécessaire.

Délibération 6 : tondeuse débroussailleuse

Suite à la casse de notre tondeuse débroussailleuse et au vu du devis de MG Motoculture, le Conseil Municipal décide à l'unanimité un achat pour une tondeuse débroussailleuse pour un montant maximum de 3300 euros TTC.

Vote à l'unanimité pour le modèle ISEKI pour un montant de 3199€.

Délibération 7 : convention avec Economie Solidarité Partage – Tournus (paniers)

Suite à la réunion du 10/03/2025, il a été décidé avec les représentants des communes présents de mettre en place une convention de partenariat annuelle (à retourner d'ici fin juin 2025) pour ainsi sceller un accord de principe d'accueil des bénéficiaires des communes et en échange une prise en charge financière par nos soins. Nous serons informés par mail de la prise en compte d'un de nos habitants.

Nous souhaitons plus d'éclaircissement sur les modalités de financement souhaitée par l'association (qui parle d'une subvention, nous avons des factures jusqu'à maintenant), et ainsi modifier le paragraphe sur le règlement des paniers sur facturation au trimestre, avec tableaux de bord + paragraphe confusionnant entre communauté de communes et communes, qui paie pour qui ?

Décision ajournée

Délibération 8 : encaissement d'un don

Ce jour Mme Michelle VION est venue remercier la Mairie pour ces années passées au sein de la commune. Elle a fait don de 50€.

L'assemblée vote à l'unanimité pour l'encaissement du chèque de 50€.

Questions diverses :

-Vente de la remorque : toujours rien, nous baissons le prix à 7 000€

- Rallye des Vins : passage à Boyer, route de Faye (la spéciale s'arrête au château), puis ce sera en liaison direction Tournus. La circulation sera coupée en direction de Vers à partir du château de Faye

- Ambroisie : nommer un référent (avec une formation à suivre), dont le rôle sera de détecter où elle pousse et la signaler sur un site dédié,

-Ecoles : amiante= contrôle amiante à faire dans toutes les écoles – changement des box 2^{ème} fois – achat ordinateurs/ devis demandé à d'autres prestataires,

-Prêt court terme : avait été délibéré la somme de 600 000€ mais emprunt que de 500 000€. En avril on a remboursé 150 000€ et 100 000€ en mai afin de réduire le montant des intérêts de fin d'échéances.

- Messe du 24 mai 17h30 et inauguration église : organisation avec la Pierre Fiche, besoin de main d'œuvre pour dresser la tente (vendredi 23/05 – 18h), et la démonter, mettre quelques tables et quelques chaises

- Guillaume demande de racheter des cages de foot plus solides :

-Mariage Nivet : qui assiste Mr le Maire ? et remettre les tables / chaises de la salle de réunion en mode « mariage » idem photo, y compris la petite salle.

- Lancement de la construction du lotissement derrière la Mairie ? se renseigner sur le coût d'une étude sur la faisabilité (relevé topographique déjà réalisé).

- Situation école maternelle – Limone : toilettes – isolations intérieures

Séance levée à 20h30

Signatures :

Secrétaire de séance



Maire

